



Coffret de secours « Bâtiment »

■ Gamme **Métiers**



15/20 personnes

FARMOR est enregistré auprès de l'EUDAMED
en tant qu'assembleur sous le numéro
FR-PR-000017815

Adresse :



ZA des Pierrelets

38 Avenue des Pierrelets

45380 CHAINGY

FAR 2046 PP

ATTESTATION

FARMOR déclare que l'assemblage du Coffret de secours Bâtiment, référence FAR 2046 PP dont la composition est détaillée ci-dessous :

CONTENU

1 kit coussin hémostatique	CLASSE I (S)
1 masque bouche à bouche	CLASSE I
1 couverture de survie	CLASSE I
1 écharpe triangulaire	CLASSE I
2 sacs plastiques	/
15 pansements adhésifs 20 mm x 72 mm	CLASSE I
9 pansements adhésifs 53 mm x 70 mm	CLASSE I
6 pansements adhésifs 10 cm x 6cm	CLASSE I
20 compresses stériles individuelles 30 cm x 30 cm	CLASSE I (S)
3 bandes extensibles 3 m x 7 cm	CLASSE I
3 bandes extensibles 3 m x 10 cm	CLASSE I
1 bande de crêpe 4 m x 10 cm	CLASSE I
1 rouleau de sparadrap sécable 5 m x 2 cm	CLASSE I
1 paire de ciseaux 13 cm à bouts ronds	/
1 pince à écharde à mors plats	/
5 paires de gants jetables	CLASSE I
12 épingles de sûreté	/
10 compresses nettoyantes à la chlorhexidine	/
12 compresses anti-coups au calendula	/
4 dosettes de sérum physiologique stérile	CLASSE II a
1 lot de 2 mèches hémostatiques stériles Coalgan	CLASSE II b
1 livret premiers soins en 10 langues	/

Remplit toutes les exigences de l'article 12 de la directive sur les dispositifs médicaux 2017/745 et de l'article R5211-67 du code de la santé publique.

Nous certifions :

- Avoir vérifié la compatibilité réciproque des dispositifs conformément aux instructions des fabricants et les avoir assemblés en suivant leurs instructions ;
- Avoir effectué l'emballage du système ou du nécessaire et fourni aux utilisateurs des informations reprenant les instructions pertinentes des fabricants ;
- Avoir réalisé l'ensemble de ces opérations selon des méthodes appropriées.

Fait à Chaingy, le 24/03/2025

Cette déclaration est tenue à la disposition du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pendant une période de 5 ans.